



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS REQUIREMENT CONTAINS A SECURITY
CLAUSE.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services

Division (FK)

L'Esplanade Laurier,

East Tower 4th Floor

L'Esplanade Laurier,

Tour est 4e étage

140 O'Connor, Street

Ottawa

Ontario

K1A 0R5

Title - Sujet PROJECT MANAGEMENT SUPPORT SERVICES REAL PROPERTY PROJECTS- NATIONAL CAPITAL AREA	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN439-211126/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 20211126	Date 2021-01-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-292-79460	
File No. - N° de dossier fk292.EN439-211126	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-02-05 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mirza, Bushra	Buyer Id - Id de l'acheteur fk292
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-8782 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

CETTE MODIFICATION 007 EST PUBLIÉE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES.

QUESTION 1

L'État pourrait-il confirmer que l'attestation de sécurité de fiabilité est acceptable pour toutes les ressources dans tous les volets des travaux?

RÉPONSE 1

SUPPRIMER L'ANNEXE C - Liste de vérification des exigences de sécurité et la PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE C - GUIDE DE CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ, dans son intégralité

REMPLETER par ce qui suit:

ANNEXE C révisée - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Révision de la pièce jointe 1 de l'annexe C - GUIDE DE CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ

QUESTION 2

Dans le cadre de l'appel d'offres cité en rubrique, au critère CTO3, il a été demandé que le Spécialiste des coûts ou des finances détienne un baccalauréat.

Or, nous sommes d'avis qu'un spécialiste en coûts de près de 30 années d'expérience  titre de chef estimateur de projets, reconnu par Institut canadien des économistes en construction – Québec, et ayant travaillé toutes ces années sur des projets majeurs dans le secteur public de plus de 25 M\$, détient les compétences pour compléter tous les mandats que TPSGC pourra lui confier. Nous sommes convaincus que TPSGC bénéficierait d'un plus vaste référentiel d'expérience en retirant l'exigence du baccalauréat mais en considérant l'expérience cumulée et la certification de l'ICEC.

Est-ce que TPSGC serait ouvert  accepter un DEC pour cette ressource?

RÉPONSE 2

Se référer à PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4, TABLEAU 1, CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (CTO), CTO3
Chaque ressource proposée doit satisfaire aux exigences minimales en matière d'études selon la catégorie et le niveau de ressource pertinents, tels qu'ils sont énumérés dans le Tableau 1 du CTO3.

QUESTION 3

Dans le cadre de l'Appel d'offres cité en objet, point 3 Exigence en matière de sécurité :

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès  des renseignements ou  des biens CLASSIFI %oS, ou  des établissements dont l'accès est rétrogradé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, ou FIABILIT %o, au besoin, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.

Pourriez-vous svp préciser pour chaque catégorie de ressource quel est le niveau de cote sécurité requise?

RÉPONSE 3

Voir **RÉPONSE 2.**

QUESTION 4

Le critère technique obligatoire CTO6 exige de l'expérience dans la prestation de services au gouvernement fédéral (CTO6 : Le spécialiste principal en approvisionnement proposé doit avoir de l'expérience dans la rédaction et l'exécution, pour le gouvernement fédéral, de demandes de propositions pour au moins trois projets d'une valeur de 5 M\$ ou plus; au Canada, la grande majorité de ces projets immobiliers sont exécutés par des gouvernements provinciaux ou municipaux en utilisant des cadres d'approvisionnement sensiblement les mêmes que le gouvernement fédéral. La Couronne considérera-t-elle que l'expérience dans les ministères et organismes de la Couronne, des provinces ou des municipalités canadiennes sera acceptable?

RÉPONSE 4

Se référer à PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4, CRITÈRES TECHNIQUES, 1. CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

1. CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous par volet de travail. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence. Les soumissions qui ne respectent pas tous les critères techniques obligatoires par volet de travail seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément. PCPP s'applique à tous les mandataires dans tous les volets de travail.

QUESTION 5

En ce qui a trait à CTO10, étant donné qu'un titre d'ingénieur et d'architecte sont habituellement utilisés pour satisfaire l'exigence d'une certification pertinente, nous demandons à la Couronne de supprimer l'exigence c, pour une certification supplémentaire, en plus d'être un ingénieur ou un architecte professionnel certifié.

RÉPONSE 5

Se référer à PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4, TABLEAU 1, CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (CTO), **CTO10**

QUESTION 6

En ce qui a trait à CTO11, étant donné qu'un titre d'ingénieur et d'architecte sont habituellement utilisés pour satisfaire l'exigence d'une certification pertinente, nous demandons à la Couronne de supprimer l'exigence b, pour une certification supplémentaire, en plus d'être un ingénieur ou un architecte professionnel certifié.

RÉPONSE 6

Se référer à PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4, TABLEAU 1, CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (CTO), **CTO11**

QUESTION 7

CTO1 indique présentement : Le soumissionnaire doit soumettre des renseignements sur trois (3) projets en biens immobiliers qu'il a travaillé dessus au cours des quinze (15) dernières années avant la date de clôture de la demande de soumissions. La durée minimale de travail sur chaque projet doit être de deux (2) ans continus ou plus dans chacune des diverses phases de projets identifiées dans l'Annexe A sous SR 2, SR 3, SR 4 et SR 5. Les coentreprises doivent également se limiter au maximum de projets. Seuls les trois (3) premiers projets en biens immobiliers énumérés en séquence seront pris en compte.

Le libellé spécifique « doit être de deux (2) ans continus ou plus dans chacune des diverses phases de projets » implique clairement que le soumissionnaire doit justifier un total de 8 ans de travail (c.-à-d. 2 ans dans chacune des 4 phases décrites dans SR 2, SR 3, SR 4 et SR 4.)

La Couronne peut-elle confirmer et clarifier son intention par rapport à l'exigence de deux ans et à l'obligation de travailler dans les différentes phases du projet? Le libellé suivant reflète-t-il plus fidèlement cette exigence obligatoire?. « La durée minimale de travail pour chaque projet doit être de deux(2) années continues ou plus. La durée minimale des travaux pour chaque projet doit inclure les travaux dans toutes les phases du projet identifiées à l'annexe A à SR 2, SR 3, SR 4 et SR 5. »

CTO1 indique également :

Le soumissionnaire doit soumettre des renseignements sur trois (3) projets en biens immobiliers.

La Couronne peut-elle préciser quels renseignements doivent être soumis pour que la Couronne juge le soumissionnaire conforme à cette déclaration ET clarifier l'expression subséquente dans CTO1 qui indique l'exigence de « travailler dans toutes les phases de projet identifiées à l'annexe A à SR 2, SR 3, SR 4 et SR 5 ». Par exemple, une déclaration qui confirme que le soumissionnaire a fourni le service dans toutes les phases du projet serait-elle jugée suffisante, ou l'État cherche-t-il à ce que cela soit validé au moyen d'une liste d'activités et/ou de tâches qui ont été exécutées à chaque étape et à chaque projet soumis?

RÉPONSE 7

SUPPRIMER: CTO1 dans son intégralité

REMPLEPAR PAR ce qui suit (**changement en jaune**) :

CTO1 : Le soumissionnaire doit soumettre des renseignements sur trois (3) projets en biens immobiliers qu'il a travaillé dessus au cours des quinze (15) dernières années avant la date de clôture de la demande de soumissions. La durée minimale de travail sur chaque projet doit être de deux (2) ans continus ou plus. **La durée minimale des travaux pour chaque projet doit inclure des travaux dans toutes les phases de projet identifiées dans l'annexe A sous SR 2, SR 3, SR 4 et SR 5.** Les coentreprises doivent également se limiter au maximum de projets. Seuls les trois (3) premiers projets en biens immobiliers énumérés en séquence seront pris en compte.

RÉPONSE 7

Les renseignements soumis doivent inclure une liste des activités et des tâches qui ont été exécutées à chaque étape et à chaque projet soumis.

Se référer à PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, 3.2 Section I : Soumission technique

3.2 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires doivent établir leur capacité d'effectuer les travaux, et ce, de façon exhaustive, concise et claire.

La soumission technique doit être claire et traiter, de façon suffisamment approfondie, des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Veuillez noter qu'il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Pour faciliter l'évaluation de la soumission, on demande aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des

critères d'évaluation, avec les mêmes titres. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Se référer à PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4, CRITÈRES TECHNIQUES, Interprétation des exigences par l'équipe d'évaluation, paragraphe 2

2. Afin de démontrer l'expérience définie à la **pièce jointe 1 de la partie 4** « Expérience » du personnel, le soumissionnaire doit fournir des détails complets précisant où, quand (mois et année) et comment (au moyen de quelles activités et responsabilités) les compétences et l'expérience mentionnées ont été acquises. Il est indiqué au soumissionnaire que le simple fait d'énumérer des titres de postes ou d'affectations sans fournir de données à l'appui pour décrire les responsabilités, les tâches et leur pertinence selon les exigences ne sera pas considéré comme suffisant pour « démontrer » l'expérience aux fins de la présente évaluation.

QUESTION 8

Les exigences relatives à CTO1 ont été modifiées à plusieurs reprises au moyen de diverses modifications.

CTO1 indique présentement : Le soumissionnaire doit soumettre des renseignements sur trois (3) projets en biens immobiliers qu'il a travaillé dessus au cours des quinze (15) dernières années avant la date de clôture de la demande de soumissions. La durée minimale de travail sur chaque projet doit être de deux (2) ans continus ou plus dans chacune des diverses phases de projets identifiées dans l'Annexe A sous SR 2, SR 3, SR 4 et SR 5. Les coentreprises doivent également se limiter au maximum de projets. Seuls les trois (3) premiers projets en biens immobiliers énumérés en séquence seront pris en compte.

Le libellé spécifique « doit être de deux (2) ans continus ou plus dans chacune des diverses phases de projets » implique clairement que le soumissionnaire doit justifier un total de 8 ans de travail (c.-à-d. 2 ans dans chacune des 4 phases décrites dans SR 2, SR 3, SR 4 et SR 4.).

La Couronne peut-elle confirmer et clarifier son intention par rapport à l'exigence de deux ans et à l'obligation de travailler dans les différentes phases du projet? Le libellé suivant reflète-t-il plus fidèlement cette exigence obligatoire?. « La durée minimale de travail pour chaque projet doit être de deux(2) années continues ou plus. La durée minimale des travaux pour chaque projet doit inclure les travaux dans toutes les phases du projet identifiées à l'annexe A à SR 2, SR 3, SR 4 et SR 5. »

RÉPONSE 8

Se référer à RÉPONSE 7 ci-haut.

QUESTION 9

Nous aimerions savoir si l'attestation SECRÈTE est requise pour la soumission par un soumissionnaire/offrant, ou peut-elle être obtenue avant l'exécution du contrat?

Si un soumissionnaire a l'attestation SECRÈTE et envisage d'engager un partenaire ou une coentreprise, le partenaire ou la coentreprises doivent-ils avoir une attestation SECRÈTE au moment de l'appel d'offres ou peuvent-ils l'obtenir avant l'attribution du contrat?

Le personnel proposé dans la soumission doit-il avoir le statut fiabilité ou secret au moment de la soumission, ou peuvent-ils l'obtenir avant le début ou l'attribution du contrat?

RÉPONSE 9

Se référer à **Modifié** PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE C – GUIDE DE CLASSIFICATION DE LA SÉCURIT.(voir ci-joint).

Se référer à PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES, Clause 6.1.2 - On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement l'attestation de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution d'un contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

Se référer à PARTIE 7

QUESTION 10

Preuve d'études des ressources

CTO2; CTO4-CTO13 exigent des copies de tous les diplômes et certifications pour les ressources proposées. Toutefois, au fil du temps et avec de nombreuses ressources qui se déplacent et déménagent de résidences, il sera difficile pour toutes les ressources potentielles de trouver leurs diplômes avant la clôture de l'appel d'offres. Afin de donner aux ressources proposées le temps de trouver ou d'obtenir des copies de leurs diplômes auprès des établissements d'enseignement appropriés (certains établissements prennent jusqu'à quatre semaines pour fournir des copies des diplômes), la Couronne révisera-t-elle l'exigence de permettre aux soumissionnaires de présenter des copies des diplômes après l'attribution du contrat sur demande du Canada et dans un délai raisonnable plutôt qu'à la clôture de l'appel d'offre.

RÉPONSE 10

Non. Se référer à PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, 4.4 Méthode de sélection

4.4.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires;
- c) obtenir le nombre minimal de points requis précisé pour les critères techniques cotés – réponse écrite, comme cela est précisé dans la **pièce jointe 2 de la partie 4** – Tableau 2, Critères techniques.

4.4.2 Les soumissions ne répondant pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées irrecevables. La soumission admissible ayant obtenu le plus de points ou celle dont le prix évalué est le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée.

Se référer à PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4, CRITÈRES TECHNIQUES, TABLEAU 1, CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (CTO), CTO2

CTO2 Le respect par le soumissionnaire des exigences minimales de la grille souple est une exigence obligatoire.

- a) Le soumissionnaire doit présenter un curriculum vitae pour les catégories et niveaux de TOUTES les ressources indiqués au TABLEAU 1, Grille souple – Ressources, de la **PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4**.
- b) Afin d'obtenir des points pour les études et les attestations professionnelles, le soumissionnaire doit inclure des photocopies des certificats pour les catégories et niveaux de TOUTES les ressources indiqués au TABLEAU 1, Grille souple – Ressources, de la **PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4**.

Une même personne ne peut être proposée pour plus d'UNE catégorie ou UN niveau de ressources.

QUESTION 11

Équivalence d'études

Pièce jointe 1 de la partie 4, Grille souple (page 28/169) indique que l'attestation d'études accordée (diplôme, etc.) doit provenir d'un établissement d'enseignement reconnu dans le domaine d'expertise. Des points seront attribués uniquement pour le niveau d'études le plus élevé obtenu par la ressource. Un établissement d'enseignement reconnu fait référence à une université, à un collège ou à une école secondaire au Canada ou à leur équivalent, établi par un service d'évaluation des titres de compétences reconnu* au Canada, si le diplôme a été obtenu à l'étranger. * La liste des organisations reconnues figure sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.*

Bien que nous respections l'intention de la Couronne de faire évaluer et qualifier les titres de compétences, l'exigence de le faire avant la clôture de l'appel d'offres est inutilement restrictive. Étant donné (1) que les délais de traitement des demandes d'évaluation des attestations d'études sont estimés à 8 semaines et (2) en raison de l'état d'urgence actuel en Ontario et dans de nombreuses régions, un bon nombre des sites énumérés sur le site de la CICDI aux fins d'évaluation n'acceptent pas les appels téléphoniques pour que nous confirmions et vérifions l'information avec eux pour le moment. Il n'est donc pas possible pour les soumissionnaires d'identifier des ressources clés et d'attester leurs titres de compétences étrangers avant la date de clôture de l'appel d'offre pour la sollicitation numéro EN439-211126. À la lumière de cela, nous demandons à ce que cette exigence soit repoussée après l'attribution du contrat sur demande du Canada et dans un délai raisonnable plutôt qu'à la clôture des soumissions — afin d'assurer l'équité envers tous les soumissionnaires dans le cadre de ce processus de DP.

RÉPONSE 11

Voir **RÉPONSE 10**

LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS.



Contract Number / Numéro du contrat EN439-211126
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Public Works and Government Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction NCAPD
---	--	---

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
--	---

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
NCAPD PMSS Contract

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
(Specify the level of access using the chart in Question 7. c)
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with **no** overnight storage?
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale **sans** entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input checked="" type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI / IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE C – GUIDE DE CLASSIFICATION DE LA SÉCURITÉ

Réalisation de projets dans le Secteur de la capitale nationale (RPSCN)	
GUIDE DE CLASSIFICATION DE LA SÉCURITÉ pour les	
RPSCN – Contrats de services de soutien à la gestion de projet : EN439-211126	
APPLICABILITÉ	NIVEAU DE SÉCURITÉ
1. L'entrepreneur doit, en tout temps pendant l'exécution du contrat, détenir une attestation de sécurité d'installation (ASI) valide de niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).	Entrepreneur (c.-à-d. le fournisseur) : Secret (niveau II)
2. Toutes les ressources proposées par l'entrepreneur doivent posséder et maintenir une cote de sécurité minimale de Fiabilité tout au long du contrat.	Personnel (c.-à-d. les ressources) : Fiabilité
3. Les ressources proposées par l'entrepreneur pour la catégorie/niveau #24 (Gestionnaire de projet en Biens immobiliers possédant l'expertise technique en matière de haute sécurité pour la détermination des besoins des clients ou des programmes (Principal)) doivent avoir et maintenir une cote de sécurité minimale au niveau secret, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC pour toute la durée du contrat.	Personnel (c.-à-d. les ressources) : Secret (niveau II)
4. Les ressources proposées par l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET (niveau II), délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC pour toute la durée du contrat.	Personnel (c.-à-d. les ressources) : Secret (niveau II)
5. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.	
6. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.	
7. L'entrepreneur doit respecter les dispositions : a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité, reproduite ci-joint à l' annexe C ; b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).	

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.